

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration

SÉANCE DU 26 JUIN 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT-SIX JUIN,

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Angelo TOCCO, Anthony GUIDAULT

Etaient excusés : Jean-Marc VERCHÈRE, Céline VERON, Benoît AKKAOUI, Philippe BOURGETEAU, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON

OBJET : Action sociale - Aides facultatives délivrées par délégation du conseil d'administration – période du 01/05/2024 au 31/05/2024.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 20 Septembre 2022, le conseil d'administration a délégué au Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à la Présidente déléguée, l'attribution des prestations du CCAS.

En application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Président ou la Présidente déléguée ont accordé les aides facultatives suivantes entre le 1^{er} mai 2024 et le 31 mai 2024.

Il convient de noter que des corrections concernant les nombres et montants des aides sont susceptibles d'être apportées ultérieurement liées d'une part, à une période de transition après la mise en place du nouveau logiciel, et liées d'autre part à l'actualisation des données suivant la remise effective ou non des aides.

Famille de besoin	Type d'aide	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées	BP 2024 /famille	Total montant accordé /famille depuis le 01/01	% Réalisé /BP 2024 depuis le 01/01
Se nourrir s'alimenter	Aide alimentaire	212	13 654 €	200 000 €	78 069 €	39 %
	Aide alimentaire pour jeunes en attente de ressources	-	-			
	Aide alimentaire pour jeunes en parcours d'insertion	1	45 €			
Accéder à un logement, l'équiper, s'y maintenir	Aide au paiement d'une facture d'énergie	4	1 000 €	63 900 €	15 507 €	24 %
	Aide au paiement d'une facture d'eau	-	-			
	Aide à l'équipement personnel et ménager	8	2 607 €			
	Aide "coup de pouce" pour entrer dans un logement	-	-			
Prendre soin de soi, se soigner	Aide pour une hygiène quotidienne	159	4 557 €	194 500 €	93 355 €	48 %
	Aide à l'hygiène pour jeunes en parcours d'insertion	1	20 €			
	Aide à l'accès au matériel optique	-	-			
	Aide à l'accès au matériel médicalisé dentaire auditif	-	-			
	Aide à la visite médicale	1	190 €			
	Aide à la complémentaire santé (base CSS)	32	6 667 €			
	Aide à la complémentaire santé (hors CSS)	7	1 866 €			
Faire face aux imprévus, à un évènement exceptionnel	Aide pour dépasser une difficulté exceptionnelle	1	600 €	20 000 €	5 788 €	29 %
	Aide pour prendre en charge des frais d'obsèques	2	900 €			
Se former et vivre de son travail	Aide à la formation professionnelle	-	-	1 500 €	290 €	19 %
Développer un projet professionnel	Aide pour l'achat d'un équipement professionnel	-	-	52 500 €	21 753 €	41 %
	Aide à la mobilité pour faciliter les démarches pour l'emploi	-	-			
	Permis Citoyen	5	4 372 €			
	Permis Citoyen rallonges d'aides	3	600 €			
Se déplacer	Aide au transport IRIGO	22	462 €	20 000 €	4 326 €	22 %
	Aide pour les jeunes au transport IRIGO	2	42 €			
Se cultiver	Aide aux loisirs pour tous	-	-	13 000 €	-	-
Total		460	37 582 €	565 400 €	219 088 €	39 %

En synthèse, les aides facultatives directes (c'est-à-dire hors dispositifs) accordées depuis le 1er janvier 2024 se répartissent mensuellement de la façon suivante :

	2023		2024		Evolution en % cumulé de l'enveloppe N-1
	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées	
Janvier	516	43 168 €	575	52 322 €	21 %
Février	411	33 822 €	506	45 012 €	26 %
Mars	586	42 759 €	557	40 378 €	15 %
Avril	480	36 369 €	559	43 794 €	16 %
Mai	457	34 453 €	460	37 582 €	15 %
Juin	527	41 456 €			
Juillet	468	37 842 €			
Août	461	29 341 €			
Septembre	483	36 964 €			
Octobre	552	41 718 €			
Novembre	531	45 240 €			
Décembre	411	38 540 €			
TOTAL	5 883	461 672 €	2 657	219 088 €	

Après avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité prend acte de ces décisions.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20240626-DEL-2024-060-DE
Date de réception préfecture : 01/07/2024